



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS EUROPÉENNES FRUITIÈRES, LÉGUMIÈRES ET HORTICOLES
ΕΝΩΣΗ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΩΝ ΠΑΡΑΓΩΓΗΣ ΦΡΟΥΤΩΝ, ΚΑΛΑΧΑΝΙΚΩΝ
ASSEMBLEA DELLE REGIONI EUROPEE FRUTTICOLE ORTICOLE E FLORICOLE
ASAMBLEA DE LAS REGIONES EUROPEAS HORTOFRUTICOLAS



Vlaamse overheid



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 24 juillet 2012

Présentation d'un système de fond de mutualisation à la Commission Européenne.

L'AREFLH, l'APFeLSO, le CSO et la région Flandre ont rencontré la Commission de l'Union Européenne le 18 juillet pour explorer les possibilités de mise en place d'un fonds de mutualisation. L'autre sujet abordé a été la prévention et la gestion de crise dans le cadre de l'OCM et du 1er pilier de la PAC.

Sur le fonctionnement de l'OCM, ont été présentés les résultats de plusieurs années d'activité sur l'évaluation de l'OCM dans quatre régions européennes : Emilie-Romagne pour l'Italie, Flandre pour la Belgique et Aquitaine et Midi-Pyrénées pour la France.

L'AREFLH a présenté comme exemple l'expérience d'un fond de mutualisation mis en place depuis 2009 par le groupe des organisations de producteurs. Il consiste en un système d'assurance-revenu pour les producteurs, qui compense les pertes financières dues à des dommages climatiques ou à des crises de marché.

Le fonds est financé par les producteurs. Les indemnités, qui couvrent au maximum 70% du manque de revenu des producteurs, sont financés à différents niveaux par le fonds de mutualisation et par un système de réassurance avec, comme objectif, de stabiliser le revenu du producteurs.

Les références de prix payés aux producteurs sont communiquées par l'organisation de producteurs et les prix de marché par un organisme tiers.

L'AREFLH demande l'intervention des fonds européens (50%) au côté des producteurs (50%) dans le cadre de la nouvelle OCM (1er Pilier), afin de conforter et de généraliser ce dispositif aux organisations de producteurs et à leurs associations.

L'AREFLH, Assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles a pour mission de :

- Représenter ses 27 régions adhérentes originaires de 6 pays en Europe
- Défendre les intérêts économiques et sociaux des filières fruitières, légumières et horticoles auprès des instances européennes;
- Favoriser les échanges d'expériences, les partenariats et les projets communs entre les régions et les organisations professionnelles ;
- Etre force de propositions sur les principaux enjeux qui conditionnent l'avenir des productions de fruits et légumes en Europe.

Contact : Laetitia Forget - communication@areflh.org - 06 68 71 76 56 www.areflh.org
